

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

Sommes cibles 2020 EPER : somme cible régulière et somme cible pour le Service des réfugiés

Propositions

1. L'Assemblée des délégués décide que les Églises membres récolteront à nouveau des sommes cibles en faveur de l'EPER en 2020.
2. La somme cible régulière pour 2020 est fixée sans changement à CHF 2 448 962.40.
3. La somme cible pour le Service des réfugiés en 2020 est fixée sans changement à CHF 1 034 965.10.
4. L'Assemblée des délégués charge la FEPS de récolter ces deux sommes cibles auprès des Églises membres.

Berne, le 14 mars 2019
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le Président
Gottfried Locher

La Directrice du Secrétariat
Hella Hoppe

La dernière adaptation des sommes cibles au renchérissement a eu lieu pour l'exercice 2007 (décision de l'AD d'été 2006 : + 1%). Pour les années 2008 – 2019, les sommes cibles ont été maintenues sans changement. Elles doivent rester inchangées aussi pour l'année 2020.